



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des  
affaires culturelles**

Amiens, le 28 septembre 2021

Site d'Amiens  
Pôle Patrimoines et Architecture  
Service régional de l'archéologie

**Nos réf. : SRA 80-2021-190-A2**

Affaire suivie par : **Tahar Ben Redjeb**

Ingénieur d'études

Tél : 03 22 97 34 49

**Courriel** : [tahar.benredjeb@culture.gouv.fr](mailto:tahar.benredjeb@culture.gouv.fr)

Préfecture de la Somme  
Direction des Affaires Juridiques et de  
l'Administration Locale  
Bureau de l'Administration Générale et de  
l'Utilité Publique  
51 rue de la République  
80020 Amiens Cedex 9

**Objet** : : Rubempré (SOMME) ; Parc éolien Les Fermes de Septenville  
Section cadastrale ZB parcelles n°9, 15 et Section cadastrale ZC parcelles n°1, 38.  
IA0806862100018

### NOTIFICATION DE MODIFICATION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

Madame, Monsieur,

En application du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté n°80-2021-190A2 ci-joint portant prescriptions complémentaires relatives à l'opération de diagnostic archéologique citée en objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de la région Hauts-de-France  
et par délégation,  
Le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc Collart

Coordonnées :

Site de Lille : 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex Tél. : 03 20 06 87 58  
site d'Amiens : 5 rue Daussy – CS 44407-80044 Amiens cedex Tél : 03 22 97 33 00  
Suivez-nous sur : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>



**Le Préfet de la Région Hauts-de-France**  
**Préfet du Nord**

**Vu** le livre V du code du Patrimoine ;

**Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord;

**Vu** l'arrêté ministériel du 2 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hilaire MULTON, sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et paru au recueil des actes administratifs sous le numéro N°32-2021-339 bis en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021, accordant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France;

**Vu** l'arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France en date du 2 septembre 2021 et paru au recueil des actes administratifs N°R32-2021-345 bis en date du 2 septembre 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Luc COLLART, conservateur régional de l'archéologie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°80-2021-190-A1 en date du 26 août 2021 prescrivant un diagnostic archéologique sur le terrain sis à :

Rubempré (SOMME) ;  
Parc éolien Les Fermes de Septenville  
Section cadastrale ZB parcelles n°9, 15  
Section cadastrale ZC parcelles n°1, 38

Travaux faisant l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique déposée par:

SARL LES VENTS DE LA PLAINE PICARDE  
71, rue Jean Jaurès  
62575 BLENQUES

demande reçue au service régional de l'archéologie le 5 août 2021 et référencée sous le n°80-2021-190 (IA0806862100018) ;

**Considérant** que l'adresse de l'aménageur doit être modifiée;

### **ARRÊTE**

**Article 1** : Le 1<sup>er</sup> considérant de l'arrêté n° 80-2021-190-A1 susvisé est abrogé et remplacé par le texte :

Rubempré (SOMME) ;  
Parc éolien Les Fermes de Septenville  
Section cadastrale ZB parcelles n°9, 15  
Section cadastrale ZC parcelles n°1, 38

*Arrêté modificatif de prescription de diagnostic archéologique n°80-2021-190-A2*

Travaux faisant l'objet d'une demande d'autorisation environnementale unique déposée par:

SARL LES VENTS DE LA PLAINE PICARDE  
71, rue Jean Jaurès  
62575 BLENDÉCQUES

demande reçue au service régional de l'archéologie le 5 août 2021 et référencée sous le n°80-2021-190 (IA0806862100018);

**Article 2** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SARL Les vents de la plaine Picarde, à préfecture de la Somme et à l'Inrap.

Amiens, le 28 septembre 2021

Pour le Préfet de la région Hauts-de-France  
et par délégation,  
Le directeur régional des affaires culturelles,  
et par subdélégation,  
Le conservateur régional de l'archéologie

Jean-Luc Collart

